

Définitions

4

- ❑ **S.A.M.U** : Service d'Aide Médicale Urgente.
- ❑ **C.R.R.A** : Centre de réception et de Régulation des Appels.
 - Régulation médicale : Évaluation de la gravité et envoi des moyens adaptés.
- ❑ **S.M.U.R** : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation.
 - Service qui gère les véhicules de réanimation : Ambulances de réanimation et Véhicules Légers Médicalisés. Par extension les véhicules sont aussi appelés SMUR.

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz

Historique « 1 »

5

- ❑ **Guerre 1939/1945 :**
 - ❑ Principes de la médecine de catastrophe.
- ❑ **1955 : En France :**
 - ❑ Premières équipes mobiles hospitalières.
- Épidémie de poliomyélite : transport inter hospitaliers des patients atteints de paralysie respiratoire.
- Prise en charge médicalisée au bord de la route des accidentés graves.
- **1965 :**
 - Création des premiers S.A.M.U (Toulouse, Dijon)
- **1965 :**
 - Décret créant officiellement les S.M.U.R.

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz

Historique « 2 »

6

- ❑ **1975** Création du SAMU 45
- ❑ **1978** Création du numéro national d'appel unique et gratuit : le 15
- ❑ **1986** : Première loi sur l'Aide Médicale Urgente (86-11 du 06/01/1986) complétée par le décret (87-1005 du 16/12/87) qui précise ses missions.

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz

Rôles des S.A.M.U.
décret (87-1005 du 16/12/87)

7

« **Répondre par des moyens exclusivement médicaux aux situations d'urgence** »

- Assurer une écoute médicale permanente
- Déterminer et déclencher, dans les délais les plus rapides, la réponse la mieux adaptée à la nature des appels.

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz

Rôles des S.A.M.U.
décret (87-1005 du 16/12/87)

8

« **Répondre par des moyens exclusivement médicaux aux situations d'urgence** »

- S'assurer de la disponibilité des moyens d'hospitalisation publiques et privés adaptés à l'état de patient, compte tenu de respect du libre choix, et faire préparer l'accueil.
- Organiser, le cas échéant, le transport dans un établissement public ou privé en faisant appel à un service public ou à une entreprise privée de transports sanitaires.

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz

Rôles des S.A.M.U.
décret (87-1005 du 16/12/87)

9


- Veiller à l'admission du patient
- Participer à la mise en œuvre des plans ORSEC et des plans d'urgence
- Participer à la couverture médicale de grands rassemblements
- Participer aux tâches d'éducation sanitaire, de prévention et de recherche
- Apporter leur concours à la formation des professions médicales, paramédicales, des professionnels des transports sanitaires et des secouristes

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz

Organisation en Tunisie

10

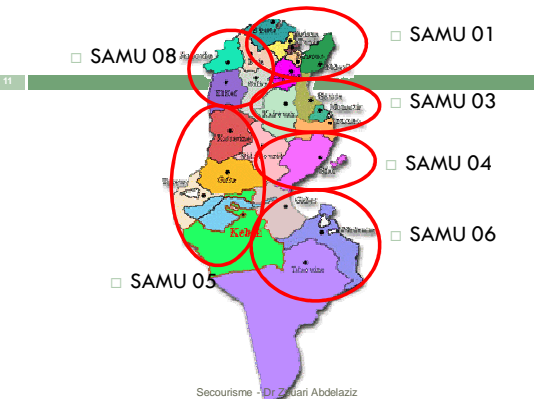
- Des SAMU:
 - 01 pour le Nord-Est, basé à Tunis
 - 03 pour le Centre-Est basé à Sousse
 - 04 pour le Centre basé à Sfax
 - 06 pour le Sud-Est basé à Gabès
 - 05 pour le Sud-Ouest basé à Gafsa
 - 08 pour le Nord-Ouest basé à Jendouba
- Pour les autres régions
 - Le 190 est attribué au service des urgences



190

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz

11

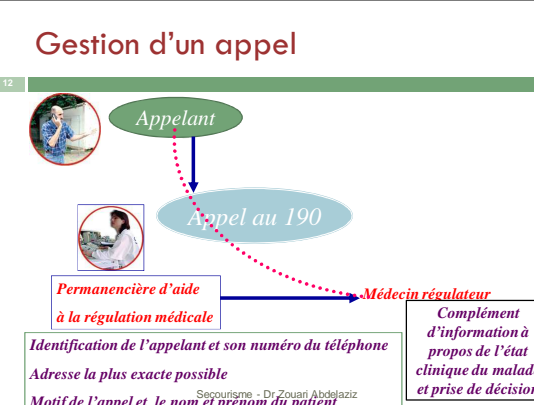


- SAMU 01
- SAMU 03
- SAMU 04
- SAMU 06
- SAMU 05
- SAMU 08

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz

Gestion d'un appel

12



Permanence d'aide à la régulation médicale

Identification de l'appelant et son numéro de téléphone
Adresse la plus exacte possible
Motif de l'appel et le nom et prénom du patient

Médecin régulateur

Complément d'information à propos de l'état clinique du malade et prise de décision

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz

Missions des S.M.U.R

16

- **Primaires** : Prise en charge médicalisée des patients sur les lieux mêmes de la détresse : Sur la route, au domicile...
- **Secondaires** : Transfert d'un patient nécessitant une surveillance médicale, d'un établissement de soins (hôpital clinique) à un autre, motivé par la nécessité d'un plateau technique particulier ou par un manque de place.
- **Tertiaires** : Transfert d'un patient nécessitant une surveillance médicale, d'un service de soins à un autre (même hôpital; HPM ↔ LS)

Secourisme - Dr Zouari Abdelaziz
